

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 17/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY</i>
Présents : 10	Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Alexandre BORRELLY
	Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Renouvellement de la convention avec Piégut pour de remboursement de la moitié du salaire + charges de l'aide institutrice. - DE_2020_040

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes de Venterol et Piégut sont liées depuis plusieurs années pour le remboursement par la commune de Venterol de :
- la moitié des salaire + charges de l'aide institutrice qui intervient à l'école de Piégut.

Suite aux élections municipales il propose de signer de nouvelles conventions pour l'année scolaire 2020/2021 qui seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler les conventions permettant le remboursement des salaires + charges de l'aide institutrice qui intervient à l'école de Piégut pour l'année scolaire 2020/2021.
- DECIDE que ces conventions seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir sauf si changement.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2020
004-210402343-20200727-DE_2020_040-DE

